

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.033

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures quinze
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY
Jean-Paul, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER
Sandrine, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES
Christian.

Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à MME PRON Bénédicte.

Objet:

Mission de
maîtrise d'œuvre
pour
l'aménagement et
la requalification
paysagère du
secteur des silos
à Saint-Satur -
Banque des
Territoires
Centre-Val de
Loire - Petites
villes de demain -
demande
subvention pour
cofinancer les
études
d'ingénierie des
collectivités

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CARRE Christian

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales

Site désaffecté, les silos marquent négativement l'image de la commune et créent une barrière entre le centre-bourg et Saint-Thibault. Actée par le conseil municipal, la démolition des silos doit donner lieu à un réaménagement du site, contraint par les risques d'inondation, en lien notamment avec VNF (gestionnaire) et Axereal (actuel occupant), répondant aux enjeux du territoire.

Suite à l'étude menée par un bureau d'étude afin de définir les orientations d'aménagement des sites des silos, les principes structurants suivants ont été retenus :

- Transformer les entrées de bourg actuellement marquées par les friches industrielles constituant une vitrine marquant très défavorablement le bourg et ses accès.
- Renaturer cet espace au caractère industriel, largement artificialisé pour en faire un espace public d'ampleur, lieu de promenade ouvert et écologique mettant en valeur le centre-bourg.

- Créer une liaison douce efficace pour relier de grands équipements communaux (cimetière, équipements sportifs, salle des fêtes...). Le site constitue actuellement un linéaire peu accessible et marqué par les discontinuités.
- Prise en compte de la présence de l'eau comme élément marquant de l'identité et du paysage Gordonnien, afin de valoriser cet élément mais aussi d'intégrer les contraintes liées au risque.

La commune souhaite confier à une équipe pluridisciplinaire la mission de maîtrise d'œuvre afin de requalifier le secteur dit « des silos » et ses abords, longeant le cœur de bourg et le canal latéral à la Loire.

Cette mission débutera par la réalisation d'un diagnostic complémentaire permettant la définition de principes d'aménagement, d'orientation de projet et d'une stratégie d'intervention phasée à l'échelle du périmètre de réflexion, une première esquisse chiffrée et une définition précisée du périmètre des secteurs d'intervention (mission 1 de la Tranche Ferme). Le projet mené à l'échelle du périmètre d'intervention des « silos » doit pleinement intégrer les autres actions / enjeux / réflexions qui ont été développées à proximité dans le cadre de l'étude de revitalisation. Cette échelle de réflexion élargie, dite « périmètre de réflexion », intègre notamment :

- le port Saint-Thibault : Situé sur la berge opposée et dont les enjeux de loisirs nautiques/plaisance et paysagers sont complémentaires et/ou analogues au site des silos,
- les activités économiques limitrophes : Soufflet Vignes, Gamm Vert ainsi que le garage « Moreira ». Ces activités n'ont pas vocation à être relocalisées, les élus souhaitant par ailleurs le maintien sur site de ces activités.
- Le lien avec le centre-bourg et notamment la place de la République qui accueille le marché hebdomadaire,
- Les abords de la salle Guy Poubeau
- Les voiries en limite de la friche à requalifier.

La première phase d'étude devra ainsi prendre en compte l'ensemble de ce périmètre afin de prolonger le diagnostic réalisé par la commune afin d'aboutir à une esquisse à ladite échelle.

Dans la continuité de cette première mission, la réalisation d'un avant-projet, à l'échelle de l'intégralité du périmètre d'intervention (emprise des silos et élargissement sur ses franges nord et sud), permettra de définir le programme, le phasage et le budget détaillé de l'intégralité des aménagements à réaliser sur le périmètre complet d'intervention (mission 2 de la Tranche Ferme).

La phase d'avant-projet permettra par la suite de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre avec :

- Une mission complète portant sur le réaménagement du secteur port amont, (missions 3 et 4),
- des missions complètes optionnelles portant sur les secteurs « secteur nord et port aval » et « sud » (tranches optionnelles).

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires au titre des fonds petites villes de demain pour les missions 1 et 2 de la tranche ferme.

L'estimation du coût des missions 1 et 2 de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la requalification paysagère du secteur des silos à Saint-Satur est de : 80 000 € HT.

Le Plan de financement envisagé pour ces missions est le suivant :

Financier	Taux de subvention	Montant
Banque des Territoires	50%	40 000 €
Commune	50 %	40 000 €

Des demandes de co-financement seront présentées auprès de l'Etat, de la Région et de l'Europe à l'issue de la mission 2, lorsque le programme des travaux sera déterminé.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement des missions 1 et 2 de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la requalification paysagère du secteur des silos à Saint-Satur telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Banque des Territoires.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 5 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES



le Secrétaire, M. CARRE Christian

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. CARRE Christian', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 6 juin 2024

